

Déclaration publique de M. George K. Foster, vice-président de la *Canadian Johns-Manville Corporation*, sur les émeutes du mois de mai 1949

À la suite des désordres à Asbestos, auxquels ont pris part plusieurs milliers de grévistes de l'industrie de l'amiante, M. George K. Foster, vice-président de la *Canadian Johns-Manville Co. Ltd.*, et gérant des mines de cette compagnie, a fait la déclaration suivante :

Les actes de violence d'hier inspirés par environ 800 agitateurs amenés de l'extérieur, démontrent que cette grève n'est pas dirigée contre la Johns-Manville. C'est une grève contre la loi, l'ordre, et l'édifice social tout entier.

Les dirigeants de la grève eux-mêmes ne peuvent trouver à redire contre nos conditions de travail et salaires. Ce qu'ils veulent c'est accroître leur pouvoir. Ils sont appuyés par divers groupements radicaux qui ne fonctionnent pas seulement dans le Québec, mais partout au Canada.

Nous savons que la majorité de nos employés désirent retourner au travail. Mais ils sont mal conseillés, menacés et intimidés par une minorité bien organisée de meneurs radicaux qui ont cassé des vitres et des meubles et endommagés des automobiles appartenant à des travailleurs, afin de prolonger cette grève injuste et inéquitable.

Je n'ai pas besoin de rappeler leurs actes de violence d'hier. Les journaux ont donné un compte-rendu complet du jour de terreur provoqué par les meneurs de la grève.

Les radicaux qui dirigent cette grève refusent ainsi de fait à des ouvriers le droit de travailler et de faire vivre leur famille.

Dans la lutte pour le pouvoir ces semeurs de désordre restent froids aux misères qu'ils infligent à nos employés, à notre ville et au public.

J'ai confiance qu'au fur et à mesure que le public deviendra plus familier avec les véritables causes de cette grève, il forcera cette minorité radicale à se soumettre à la loi du pays, si clairement énoncée par les autorités de la province, et à la respecter.

Source : « Déclaration du vice-président de Johns-Manville », *Le Canada*, le 7 mai 1949, p. 3.